

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Compagnie d'Assurance DaimlerChrysler (autre nom utilisé par DaimlerChrysler Insurance Company)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 25 janvier 2010, le permis d'assureur de La Compagnie d'Assurance DaimlerChrysler afin de changer son nom pour celui de La Compagnie d'Assurance Chrysler. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans la catégorie d'assurance suivante :

- Assurance automobile

Le représentant principal au Québec est monsieur Jean-François Lépine, Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, dont l'établissement d'affaires est situé au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2780, Montréal (Québec), H3B 1S6.

Le siège de La Compagnie d'Assurance Chrysler est situé au 27777 Inkster Road, Farmington Hills, Michigan 48334 U.S.A.

Fait le 25 janvier 2010

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.